

Février 2021

Immobilier – Logement – Gestion locative

PLUS, PLA-I

PLAFONDS DE RESSOURCES POUR L'ANNÉE 2021 EN MÉTROPOLE

Edition et publication : SCET – DARC

Réalisation : SCET – Pôle Expertise et Montage de Projets



PLUS, PLA-I : plafonds de ressources pour l'année 2021 en métropole

L'actualisation des plafonds de ressources est réalisée en tenant compte de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du troisième trimestre¹. L'IRL du troisième trimestre 2020 s'établit à 130,59 soit une augmentation de 0,46 % par rapport à l'IRL du troisième trimestre 2019.

Un arrêté du 24 décembre 2020 publié au JO du 30 décembre 2020 et entrant en vigueur le même jour actualise les plafonds de ressources annuelles PLUS et PLAI pour les baux signés à compter du 1^{er} janvier 2021 en métropole.

À NOTER :

En **métropole**, les plafonds de ressources **PLS** sont égaux aux plafonds PLUS augmentés de 30 % (à calculer à partir des plafonds PLUS).

Dans les départements d'**outre-mer** et à Saint-Martin, pour les logements sociaux (LLS), les plafonds de ressources sont les plafonds PLUS « autres régions » applicables en métropole, minorés de 10 %.

Pour les logements très sociaux (LLTS), les plafonds de ressources sont fixés à 67,5 % des plafonds PLUS « autres régions » applicables en métropole.

Plafonds de ressources applicables pour l'attribution de logements PLA et PLUS : métropole

Catégorie de ménage	En euros		
	Paris et communes limitrophes	Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes	Autres régions
1 personne seule	24 116	24 116	20 966
2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 personne seule en situation de handicap	36 042	36 042	27 998
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou 1 jeune ménage sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	47 247	43 325	33 670
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	56 410	51 897	40 648
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ou 4 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	67 116	61 435	47 818
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge ou 5 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	75 523	69 134	53 891
Par personne supplémentaire	+ 8416	+ 7703	+ 6011

Plafonds de ressources applicables prévus aux articles R.331-12 du CCH pour l'attribution de logements PLA Intégration, PLA Insertion, PLA TS, PLA LM

Catégorie de ménage	En euros		
	Paris et communes limitrophes	Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes	Autres régions
1 personne seule	13 268	13 268	11 531
2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 personne seule en situation de handicap	21 626	21 626	16 800

1- Art. R.441-1 CCH

PLUS, PLA-I : plafonds de ressources pour l'année 2021 en métropole

Catégorie de ménage	En euros		
	Paris et communes limitrophes	Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes	Autres régions
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou 1 jeune ménage sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	28 348	25 995	20 203
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	31 029	28 543	22 479
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ou 4 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	36 912	33 792	26 300
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge ou 5 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	41 539	38 024	29 641
Par personne supplémentaire	+ 4628	+ 4235	+ 3306

Plafonds de ressources applicables pour l'attribution de logements PLS (+ 30 % par rapport aux plafonds PLUS)

Catégorie de ménage	En euros		
	Paris et communes limitrophes	Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes	Autres régions
1 personne seule	31 351	31 351	27 256
2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 personne seule en situation de handicap	46 855	55	36 397
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou 1 jeune ménage sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	61 421	56 323	43 771
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	73 333	67 466	52 842
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ou 4 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	87 251	79 866	62 163
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge ou 5 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	98 180	89 874	70 058
Par personne supplémentaire	+ 10 941	+ 10 014	+ 7814

Réalisation : Jessica DOUGLAS, SCET – Pôle Expertise et Montage de Projets